



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2022

### COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h10 en présence de 14 membres.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Labarbarie, représentante des professeurs.

### 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### 1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3/10/22

Les membres du Conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.

Mme Labarbarie signale trois modifications à faire :

- le nombre de « pour » lors du vote de la concession de logement, un en moins qu'indiqué ;
- l'oubli du mot « ans » (trois ans) pour le contrat de maintenance ;
- dans les questions diverses : l'oubli du mot « que » dans la réponse de M. Eple-Delcroix et un « de » au lieu de « du ».

**M. Eple-Delcroix soumet le compte-rendu au vote :**

<b>Votants</b>	<b>:</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>11</b>
<b>Contre</b>	<b>:</b>	<b>/</b>
<b>Abstentions</b>	<b>:</b>	<b>3</b>

**Le compte-rendu est approuvé.**

## **2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

### **2.1 Installation des commissions**

Après inscription dans les différentes commissions, M. Eple-Delcroix annonce la répartition dans les différentes commissions et propose de compléter les sièges manquants.

## **3. VIE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE**

### **3.1 Contrats et conventions**

- Convention avec l'APEMEN 86 pour la participation aux rencontres chorales « à tout cœur »  
L'adhésion à l'association est de 50€ auxquels il faut ajouter 300€ pour la participation aux activités, déplacement compris. Le concert final aura lieu à Chauvigny le jeudi 11 mai 2023 au théâtre Charles Trenet ; ces rencontres associent les chorales des collèges de Lussac-les-Châteaux, Chauvigny, Saint-Savin et Montmorillon.

- Convention avec la MJC Claude Nougaro  
Dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité, la MJC propose des activités aux collégiens lors de la pause méridienne. L'adhésion est de 25€.

- Convention avec le centre hospitalier Henri Laborit  
Le centre hospitalier propose l'intervention dans l'établissement d'un infirmier d'écoute un jeudi matin sur deux (9h30-12h30), M. Lomig. La prise de rendez-vous s'effectue à l'infirmerie.

**M. Eple-Delcroix soumet les différentes conventions au vote :**

**Votants : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**Les trois conventions sont approuvées à l'unanimité.**

### **3.2 Tarifs SRH 2023**

Dans nos établissements, les tarifs sont identiques pour les collégiens et les lycéens. La région fixe les tarifs qui sont inférieurs à ceux fixés par le département. Le département compense donc la différence.

Le prix des tickets repas élèves à l'unité est fixé à 4,20€ au lieu de 4,22€ pour limiter la manipulation de monnaie. Le prix du petit-déjeuner des commensaux passe de 0,8€ à 1€.

**M. Eple-Delcroix soumet les nouveaux tarifs au vote :**

**Votants : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.**

### **3.3 Voyage en Grèce**

Neuf élèves de 3<sup>e</sup> participent au voyage en Grèce organisé pour les élèves latinistes du collège et du lycée et pour les hellénistes du lycée. Le montant de la participation des familles est fixé à 490€ (475€ pour les lycéens). Le tarif prévu a augmenté du fait d'un nombre moins important d'élèves participants. Néanmoins Mme Pastre qui organise le voyage compte sur des actions organisées pour récolter des sommes qui allégeront la participation par élève et qui seront reversées ensuite aux familles (le loto du 9 décembre notamment).

L'établissement, pour sa part, prend en charge une partie de l'augmentation à hauteur de 550€. La participation financière de l'établissement s'établit donc à 5605,88€.

M. Jarige, représentant des professeurs, demande si, comme pour les lycéens, une aide de la collectivité de rattachement peut être envisagée.

M. de Russé, représentant du département répond que des aides financières sont accordées pour des pays avec lesquels des conventions ont été établies et il n'y en a pas avec la Grèce.

Mme Pellerin, représentante des parents d'élèves, annonce que l'association FCPE propose une aide pour aligner les tarifs collège / lycée, soit 15€ par élève participant.

Mme Labarbarie, au nom des professeurs, et les chefs d'établissement remercient vivement ce geste généreux de l'association.

#### **M. Eple-Delcroix soumet le montant de la participation des familles au vote :**

**Votants : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**Le montant est approuvé à l'unanimité.**

#### **M. Eple-Delcroix soumet l'acceptation du don de la FCPE au vote :**

**Votants : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**Le montant est approuvé à l'unanimité.**

### **3.3 Budget 2023**

Précisions jointes à la présentation du budget :

- M. Eple-Delcroix précise que les bourses nationales n'apparaissent plus dans le budget de l'établissement suite à un changement de mode d'attribution, elles existent toujours mais sont directement reversées aux familles.
- M. Eple-Delcroix remercie les collectivités de rattachement pour l'aide financière apportée face à l'augmentation des charges de viabilisation (facture énergie et augmentation des coûts notamment des denrées).
- Malgré cela, le budget n'est pas suffisant, il faut donc prévoir une DBM de 30 587,23 €. Il reste ainsi environ 116000€ au fonds de roulement.
- Une discussion s'engage au sujet de la difficulté de la situation économique et des incidences sur les activités pédagogiques si les coûts de fonctionnement continuent à augmenter. Les enseignants soulignent le secours bienvenu d'un fonds de roulement important, mais qui peut vite fondre.

- M. Eple-Delcroix signale, pour le service gestion, le passage à une nouvelle application, nommée Opale. Cette installation -la bascule de l'ancien logiciel à la nouvelle application- rendra impossible de procéder à un achat immobilisé du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> septembre.

Les membres du conseil s'étonnent du temps nécessaire pour l'installation, qui empêche un fonctionnement normal.

Mme Vareille, représentante de la communauté de communes demande de quoi il s'agit. M. Eple-Delcroix répond que c'est une application de gestion des moyens financiers, plus efficace mais compliquée à ajuster (notamment pour des pages qui ne concernent pas les établissements mais intégrées pour d'autres services).

<19h45 départ délégué élève Ryan MOUIRY>

**M. Eple-Delcroix soumet le budget au vote :**

**Votants : 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**Le budget est approuvé à l'unanimité.**

### **3.4 Délégation de signature**

M. Eple-Delcroix propose la délégation de signature du conseil d'administration vers l'ordonnateur pour signer les contrats et marchés annuels et en cas d'urgence (DBM par exemple).

**M. Eple-Delcroix soumet la délégation de signature au vote :**

**Votants : 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : /**  
**Abstentions : /**

**La délégation de signature est approuvée à l'unanimité.**

### **3.4 Contrats à renouveler**

M. Eple-Delcroix présente la liste des contrats à renouveler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

L'Ordonnateur,  
M. Eple-Delcroix



Le secrétaire de séance,  
Mme Labarbarie

